

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 24 mars 2025

Date de l'annonce publique : 14/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 14/03/2025

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pom-pignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Damy, Yves (conseiller), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Damy, Yves (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-03-24 - 1.13	
Point de l'ordre du jour	1.13	
Objet	Charte communale de développement de l'activité physique et des sports - Meng Gemeng lieft Sport	

Le conseil communal,

Vu la convention du 27 février 2025 avec le Ministère des Sports définissant les modalités pratiques de mise en œuvre de la charte communale de développement de l'activité physique et sportive : « Meng Gemeng lieft Sport » ;

Considérant que la Charte communale de développement de l'activité physique et des sports dans le cadre du projet « Meng Gemeng lieft Sport » a été signée en date du 27 février 2025 ;

Considérant que cette charte a été élaborée par le ministère des Sports, et s'inscrit dans le cadre de la loi modifiée du 3 août 2005 sur le sport, du concept « Lëtzebuerg lieft Sport » et de l'accord de coalition 2023-2028 ;

Considérant que cette charte a pour objectif de promouvoir une société saine, active et inclusive en encourageant durablement l'activité physique et sportive ;

Considérant que pour atteindre cet objectif, la Commune s'engage à favoriser la coopération entre les acteurs locaux du sport, à renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble grâce à une offre diversifiée d'activités physiques et sportives accessibles à tous, et à encourager tant les pratiques sportives organisées que non organisées ;

Vu la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la charte communale de développement de l'activité physique et des sports dans le cadre du projet « Meng Gemeng lieft Sport » signée en date du 27 février 2025;

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 7 avril 2025

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,

